



etat des lieux dans un logement sale

Par **christine73**, le **17/06/2009** à **19:30**

bonjour,je vais signer 1 bail vendredi prochain et je viens de voir que l'appartement est degoutant,la cuisine ,les wc,la salle de bains n'ont pas ete nettoyes par les anciens locataires!je l'ai dit a l'agence qui me repond qu'elle le sait!! d'autre part 1 carreau de chambre est cassé! il y a des fils electriques qui se baladent sur la terrasse!!
la boite aux lettres est egalement defoncée!
quel est mon recours? je vais deja devoir faire 1 nettoyage d'au moins 1 journee puis negocier une remise sur mon loyer de ce mois ci?
merci
christine

Par **patinette**, le **18/06/2009** à **15:10**

contactez l'ADIL de votre département c'est gratuit vous les trouverez dans le bottin ou sur internet, il existe aussi des permanences dans les mairies.

Dans l'éventualité que vous signez, surtout avant de signez état des lieux complet, vous notez tout ce que vous indiquez dans votre message, ne rien oubliez car vous allez certainement donner une caution et vous risquez de ne plus la récupérer.

Les fils électriques sur la terrasse c'est plutôt dangereux, exigez la remise en état c'est une obligation de ne pas mettre en danger les gens.

Lors de l'état des lieux un double vous est dû, à garder précieusement.